des Princes Erc. Novemb. 1720. les démarches des personnes privées: les Magistrais écoient ils moins allertes? Juvenal die qu'il pe falioit pas s'étopper fi les riches repoient fi peu de compte aux pauvies de leurs peines, & de leurs veilles, purique les Préteurs mêmes, c'est-à dire, les Magistrats Souverains, ne marquoient pas moins d'empressement. Les Aureurs que je viens de citer vivoient lous les Empereurs Domitien, Nerva & Trajan, mais ce qu'ils disoient de ces salutations se pratiquoit aufli regulierement du tems de la Republique Il n'y avoit du changement que dans le motif On cherchoit auparavant de la protection pour entrer dans les harges, &c obtenir des emplois; aprés cela on songea à se procurer d'autres avantages, Ciceron en parle en plusieurs endroits, mais sur tout quand il excuse M. Cæius de ce que contre l'usage des Romains il habitoit une autre maison que celle où demeuroir son Pere; Il n'a, dit-il, quitté la maison paternelle que pour s'aprocher de nous, & être plus à portée de nous faire la cour.

Voilà, Messeure, ce qui remplissoit la predimiere heure du jour & riés souvent la seconde, mais si c'étoit une contume, ce n'étoit pas une loi indispensable. Les Gens de Lettres, les Gens d'Affaires, les Negocians n'avoient garde de prodigner des momens si précieux.

Pour la trosséme heure qui répondoit à nos neuf heures du matin, elle étoit toûjours employée aux assaires du Barreau, excepté dans les jours que la Religion avoit consacré au repos, ou qui étoient destinez à des choles plus importantes que les Jugemens, telles que les Commices. Ceux qui ne setrouvoient point